

Qui fait quoi



**Le lycée RACINE compte 1 187 élèves, 40 classes et environ 120 professeurs.
Cela nécessite un encadrement important.**

LE PROVISEUR

Il préside:

- le Conseil d'Administration, le Conseil Vie Lycéenne (CVL), la Commission Permanente, l'Assemblée Générale des délégués, les Conseils de classe, la Commission du Fonds Social Lycéen, la Commission d'Appel d'offres;
- représente l'Etat au sein de l'établissement, et a autorité sur l'ensemble du personnel affecté dans le lycée;
- veille au respect des droits et des devoirs de tous les membres de la communauté scolaire et assure l'application du règlement intérieur;
- est l'organe exécutif de l'établissement;
- exécute les délibérations du Conseil d'Administration, transmet les actes de l'établissement au représentant de l'Etat, à l'autorité académique et à la collectivité de rattachement;
- représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

LES PROVISEURS ADJOINTS

Personnels de Direction, ils ont pour mission de seconder le Chef d'Etablissement dans tous les domaines du fonctionnement du lycée, sauf pour l'ordonnancement des dépenses. Ils sont les conseillers techniques du Proviseur. Responsables chacun d'un site, ils travaillent en collaboration pour construire les emplois du temps, organiser les examens blancs et les épreuves de Baccalauréat et de BTS. Ils président les conseils de classe. Ils mettent en place des innovations pédagogiques ou organisationnelles au profit de la communauté scolaire. Au contact des professeurs, des CPE et des élèves, ils suivent la scolarité des lycéens, leur orientation, conseillent sur les poursuites d'études, prennent contact avec les familles si besoin et reçoivent sur rendez-vous.

L'INTENDANTE

Nommée par le Ministère, elle seconde le Proviseur dans les tâches de gestion matérielle et financière. Elle participe au Conseil d'Administration, au Conseil des délégués, au Conseil du Fonds de Vie Lycéenne. Elle dirige les personnels techniciens ouvriers et de service et organise la demi-pension. C'est à son secrétariat que l'on règle les frais de cantine. Elle s'occupe des achats et gère les crédits. Elle est également agent comptable et à ce titre paye les factures, encaisse les recettes et établit le compte financier du lycée et des établissements scolaires rattachés à l'agence comptable.

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION (CPE)

Sous l'autorité du chef d'établissement, les CPE exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, dans le suivi des élèves et l'animation éducative. Ils travaillent en étroite collaboration avec la direction, l'ensemble des professeurs, la Conseillère d'Orientation, les parents et les divers partenaires extérieurs. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des élèves.

LE PERSONNEL DE SECRETARIAT

- Le **Secrétariat Proviseur** s'occupe plus particulièrement de la gestion des personnels enseignants.
- Le **Secrétariat Scolarité** gère les élèves: inscriptions informatiques, dossiers scolaires, demandes de bourse, classes de STS...
- Le **Secrétariat Intendance** reçoit les élèves et les familles pour les questions de demi-pension (*la demi-pension est réglée par trimestre sous forme d'un forfait*), de bourses essentiellement... Il s'occupe de la gestion des personnels techniques, des questions matérielles (*installations, réparations, travaux*) et des commandes des biens et services pour le fonctionnement du lycée.

LA CONSEILLERE D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE (rendez-vous à prendre à la Vie Scolaire)

Elle est au service des élèves pour les aider à élaborer leur projet personnel et professionnel et reçoit sur rendez-vous pour répondre à toutes leurs questions, les jeudis rue du Rocher et également au CIO 16 rue René Boylesve 75016 PARIS, Tél: 01.46.47.20.25. Son bureau est sur le site de Rocher.

LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Elles enseignent aux élèves les méthodes de recherche de documents écrits ou informatiques, et les méthodes de travail sur ces documents. Elles collaborent avec les enseignants, prolongent leur travail à leur demande, dans le cadre d'une pédagogie de soutien ou d'approfondissement. Elles participent à divers projets.

L'INFIRMIERE

Dans l'établissement scolaire, l'infirmière dispense les premiers soins. Elle est liée au secret professionnel. L'essentiel de sa mission consiste en un travail d'information et de prévention. Cette activité en direction des élèves se fait de façon individuelle et collective.

L'ASSISTANTE SOCIALE

Elle reçoit les élèves et leurs familles sur rendez-vous (*à prendre à la Vie Scolaire*). Son bureau est sur le site de Naples.

LES ASSISTANTS D'EDUCATION

Outre les tâches d'encadrement et éducatives, ils exercent leur fonction au service de la vie scolaire et assurent également certaines tâches administratives.

LES PERSONNELS TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE

Ils sont chargés de l'accueil, de l'entretien et de la restauration.
Ils contribuent au bien-être de tous.